



Comité départemental de handball de Paris
Saison 2026-2027

Coupe de Paris



1°) PRÉAMBULE : COUPE DE PARIS

Le comité départemental de handball de Paris organise chaque année sur son territoire une compétition ouverte à tous les clubs de sa juridiction, ayant acquitté les droits d'inscription, et en règle avec la Fédération, la Ligue et le comité, dénommée « Coupe de Paris ».

Cette épreuve est ouverte aux catégories suivantes :

Seniors masculins et féminines, -18 masculins et féminines, -15 masculins et féminines, -13 masculins et féminines, -11 et -9 Mixtes.

Pour les Seniors masculins	« Coupe Guy Georges GONIER »
Pour les Seniors féminines	« Coupe Jean-Marie HAUTREUX »
Pour les -18 masculins	« Coupe Pierre MIJON »
Pour les -18 Féminins	« Coupe Jamel HADJOU DJ »
Pour les -15 masculins	« Coupe Marc LEBRAN »
Pour les -9 mixtes	« Coupe GUY LE NOACH »
Pour les autres catégories	« Coupe de Paris »

Seules les équipes masculines et féminines de club sont autorisées pour les catégories -13 ans, -15 ans, -18 ans et seniors.

Pour les catégories -11 ans et -9 ans, la mixité est possible en respectant les règlements appliqués lors des championnats de la catégorie concernée.

2°) ORGANISATION DES RENCONTRES

2.1 Engagement :

- Les équipes engagées dans un championnat sont tacitement inscrites en Coupe. La date limite des engagements est précisée au début de chaque saison par la COC.
- Toutefois, les clubs peuvent limiter/augmenter (à renseigner dans la fiche d'engagement) le nombre d'équipes engagé en Coupe de Paris jusqu'au 30/09 de la saison en cours en envoyant un mail à la COC. le nombre d'équipes ne pourra descendre en dessous de 1 sauf si le club n'a pas d'équipe engagée en championnat dans la catégorie concernée.

2.2 Tarif :

- Droit d'engagement 55€



2.3 Niveaux :

• Les niveaux existants sont :

- Départemental
- Territorial*
- Régional
- National

* est considéré comme équipe de niveau « Territorial », toute équipe participant au plus haut niveau du championnat territorial commun 92/75.

2.4 Organisation :

La Coupe de Paris est une épreuve à élimination directe.

A partir des demi-finales, Si 2 équipes d'un même club sont qualifiées, elles se rencontrent automatiquement quel qu'en soit le résultat du tirage au sort. voir NB ci-dessous.

NB : En cas de qualification de 3 équipes, l'équipe 1 rencontre l'équipe 3. l'équipe 2 est remise au tirage.

en cas de qualification de 4 équipes d'un même club, l'équipe 1 rencontre le 4e au classement. Tandis que l'équipe 2 rencontre le 3e au classement.

Le club recevant est tenu d'avertir son adversaire et le comité selon les règlements sportifs généraux en vigueur.

2.5 Finales :

• Les finales de coupe de Paris se dérouleront, dans une salle désignée par le club organisateur. Ce même club est déclaré organisateur en début de saison. Le comité réservera une salle en réserve.

En cas de refus d'organisation des finalités de Coupe de Paris par le club désigné comme organisateur, ce dernier sera sanctionné d'une amende financière. Le montant cette amende sera défini par le Bureau directeur et voté lors de l'Assemblée Générale.

En cas de difficultés de ressources, le club organisateur pourra :

- S'associer avec un autre club pour faire face aux ressources*
- De reporter son organisation des finales de Coupe de Paris à une année ultérieure, utilisable qu'une seule fois par saison désigné.

* Le club associé à l'organisateur pourra être exempté de la prochaine organisation.



- Aucune rencontre ne sera autorisée sur le territoire du Comité le jour des finales de la Coupe de Paris.
- L'équipe vainqueur de sa catégorie reçoit une coupe qui lui est remise à titre de récompense.

2.6 Rencontres :

- Pour chaque tour les équipes en présence se rencontrent en match simple.
- Règles aménagées pour les -9 et -11 mixtes.
- Les rencontres se dérouleront impérativement avant la date butoir fixée par la COC sauf en cas d'accord entre les 2 clubs.
En cas de litige entre clubs, la COC sera, seule, compétente pour décider de la date officielle de la rencontre.
- En cas d'égalité sur les finales, il sera procédé à une prolongation de 2 x 5 minutes.
- En cas d'égalité à l'issue des prolongations sur les finales, il sera procédé à une série de 5 jets de 7m (article 3.3.6 du règlement général des compétitions nationales).
- Pour tout autre match, en cas d'égalité, c'est l'équipe qui a marqué le 1^{er} but qui remporte le match.
- Toute contestation quant à la conclusion d'une rencontre doit être formulée par écrit au comité au moins une semaine avant la date prévue du match.

2.7 Officiel de Table :

- Le club recevant ou organisateur, a l'obligation de fournir un officiel de table de marque majeur pour tous les tours de la coupe de Paris. S'il s'agit d'un licencié mineur, il doit être accompagné à la table de marque d'un licencié majeur du même club.
- En cas de manquement, le club recevant ou organisateur sera sanctionné d'une pénalité financière définie dans le guide financier.



2.8 Responsable de Salle :

- Le club recevant ou organisateur a l'obligation de fournir un responsable de salle licencié et majeur **pour toutes les finales**. Ce dernier doit être équipé d'un signe visible depuis l'aire de jeu et par l'ensemble des personnes présentes à la rencontre (brassard ou autre signe distinctif).
- En cas de manquement, le club recevant ou organisateur sera sanctionné d'une pénalité financière définie dans le guide financier.

3°) RÈGLES ET MODALITÉS DE RÉPARTITION DES EQUIPES

3.1 Règles :

- Les règles de jeu sont celles de la FFHB sauf pour les -9 et les -11 mixte pour qui il existe un règlement particulier.
- 14 joueur (ses) sont autorisés sur la feuille de match pour toutes les catégories.
- Pas de limitation de licences B, C, D ou E sur la feuille de match.
- Les joueurs engagés en coupe de Paris sont identifiés par rapport à leur niveau d'évolution en championnat.
- Les équipes engagées sont identifiées par rapport à leur niveau d'évolution en championnat.
- Ce niveau de référence sert pour l'utilisation des joueurs :
 - **En compétition Senior (+16 ans) : tout joueur(se) ayant disputé 5 matchs avec une équipe** dans son niveau de référence ne peut plus disputer de matchs dans une équipe de niveau inférieur en coupe de Paris.
 - **En compétition jeune (U18 et moins) : deux joueurs(ses) ayant disputé 5 matchs avec une équipe** dans leur niveau de référence ne peuvent plus disputer de matchs dans une équipe de niveau inférieur en coupe de Paris.

Le non-respect du niveau de référence sera sanctionné d'une pénalité sportive et financière pour l'équipe fautive.

- Un joueur jouant dans deux catégories d'âge (ou surclassé selon l'article 36.2 des RG de la FFHB) en championnat peut jouer la coupe de Paris dans sa catégorie d'origine, la règle des 5 matchs disputés ne s'appliquant pas pour lui.



- Un joueur en licence C peut évoluer en coupe ou challenge de Paris à condition de ne pas avoir évolué avec un autre club parisien dans cette même compétition. Le non-respect de cette règle entraînera la perte du match par pénalité sportive et financière pour l'équipe fautive.
- Un joueur(se) ne peut évoluer que dans une seule catégorie d'âge et que dans une seule équipe par catégorie. Le non-respect de cette règle entraînera la perte du match par pénalité sportive et financière pour l'équipe dans laquelle le joueur (se) a évolué en second lieu.

Toutefois, Les joueurs et joueuses, ayant un participé à un match de coupe de Paris, pourront participer à un ou plusieurs matchs d'une autre coupe (Coupe de la ligue IDF, Coupe de France, etc.) dans la même semaine de compétition.

3.2 Têtes de série :

- La gestion de la coupe de Paris se fait suivant un tableau type, avec des têtes de série.
- Chez les jeunes, sont considérées comme têtes de série les équipes évoluant au niveau régional et national.

Les équipes têtes de séries rentreront en compétition à partir du second tour de la coupe de Paris.

Toutefois, lorsque la COC le juge nécessaire, elle pourra intégrer des équipes indiquées comme tête de série selon les besoins. En cas de plusieurs équipes d'un même niveau, un tirage au sort sera exécuté pour désigner l'équipe participante.

ATTENTION : Un tour de cadrage n'est par définition pas un tour. C'est un cadrage pour ensuite dérouler le premier tour, second tour etc.

- Chez les adultes (Séniors masculins et féminines), sont considérées comme têtes de série les équipes évoluant au niveau régional et national.

Les équipes têtes de séries rentreront en compétition à partir du second tour de la coupe de Paris. Toutefois, lorsque la COC le juge nécessaire, elle pourra intégrer des équipes indiquées comme tête de série selon les besoins. En cas de plusieurs équipes d'un même niveau, un tirage au sort sera exécuté pour désigner l'équipe participante.

ATTENTION : Un tour de cadrage n'est par définition pas un tour. C'est un cadrage pour ensuite dérouler le premier tour, second tour etc.



3.3 Buts d'écart :

- Pour les catégories jeunes, **un avantage de 3 buts par niveau sera octroyé en début de match à l'équipe de niveau inférieur, avec un maximum de 9 buts.**

Les écarts de buts sont comptabilisés comme suit :

- National à Régional = 3 buts
- National à Territorial = 6 buts
- National à Départemental = 9 buts
- Régional à Territorial = 3 buts
- Régional à Départemental = 6 buts
- Territorial à départemental = 3 buts

- Pour les catégories +16 (Seniors masculins et féminines), aucun écart de buts n'est permis.

4°) ARBITRAGE ET FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

4.1 Arbitrage :

- Quelle que soit la phase de la coupe, la CDA est compétente en la matière pour désigner un binôme ou arbitre neutre pour chaque match.

La CDA pourra faire appel à la CTA de la ligue IDF lorsqu'elle le juge nécessaire.

Les frais d'arbitrages seront à la charge des 2 clubs réparties manière égale.

4.2 Conclusion :

Le club recevant pourra proposer 2 dates différentes (idéalement 1 sur week-end butoir et 1 en semaine) afin de proposer une solution pour jouer la rencontre avant la date butoire.

Le club accueillant saisira lui-même la conclusion de la rencontre lorsqu'un accord commun avec le club visiteur aura été trouvé. La COC validera ensuite la conclusion après réception de l'accord écrit des 2 clubs dans GESTHAND.



4.3 Transmission de la FDME :

- En cas de non réception d'une FDME dans les délais, l'équipe recevante sera sanctionnée conformément à l'article 98.7 des RG de la FFHB.
- Une FDME est obligatoire même dans le cas où la rencontre n'a pas eu lieu. (Sauf si le forfait a été saisi dans GESTHAND). Le club recevant doit tout mettre en œuvre pour avoir une FDME.

4.4 Report / Inversion :

- Les demandes de report ou d'inversion doivent être faites au minimum 15 jours avant la rencontre.
- Les demandes doivent être justifiées par les motifs suivants :
 - Installations indisponibles (documents officiels associés).
 - Match de championnat déjà programmé le même jour, sachant dans le cadre de la Coupe une équipe peut jouer 2 matchs de formule différente la même semaine de compétition mais pas le même jour (article 95.1 des RG de la FFHB)
 - Joueur ou joueuse mobilisé(e) en sélection départementale, régionale ou nationale de sa catégorie.
- Si aucun accord n'est trouvé entre les 2 clubs, la COC tranchera en dernier lieu.

5°) RÉCLAMATION, PÉNALITÉ, FORFAIT ET SANCTION

5.1 Forfait :

- Les clubs qui feraient forfaits en ½ finale et finale seront pénalisés d'une amende forfaitaire équivalente à celle d'un forfait général de la catégorie concernée.
- En cas de forfait de l'équipe 1 d'un club, toutes les équipes engagées dans la même catégorie seront déclarées forfaits.
- Les réclamations et réserves survenues pendant la rencontre et signalées sur la FDME seront traitées par la CRL si ces derniers sont accompagnés des droits de consignation (délai suivant statuts fédéraux).



- Tout autre cas non stipulé par ce règlement sera statué par la COC selon les statuts fédéraux.

5.2 Pénalités

- Toutes les pénalités doivent être réglées dans les 30 jours suivant la notification.

Le non-respect de cette règle entraînera la non-participation au tour de coupe suivant.



6°) RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA COUPE DE PARIS

6.1 Catégorie -9 ans :

Catégorie -9 ans

Règles aménagées

TEMPS DE JEU	Match sec : 2 x 10 min Tournoi à 3 : 2 x 8 min Pause mi-temps : 5' (Match sec) ; 3' (Tournoi à 3)
TEMPS MORTS	1 par mi-temps (match sec) ; 1 par match (tournoi à 3)
NOMBRE DE JOUEURS	14 joueuses/joueurs sur la feuille de match avec 6 J +1 GB sur le terrain
TAILLE DE BALLON	Ballons de structure souple - 9 ans Taille 00
ESPACE DE JEU	Terrain normal. Utilisation d'un réducteur de but En cas de non-respect de cette règle, le match est perdu par pénalité sportive et financière pour l'équipe fautive
FORMES DE JEU ET ENGAGEMENT	Défense homme à homme sur tout le terrain ayant pour objectifs la récupération du ballon Neutralisation Interdite Engagement par le GB dès le coup de sifflet accordant le but Interdiction d'effectuer un renvoi au delà de la ligne médiane. si vu, Arrêt du temps, Pédagogie auprès du joueur + Coach, puis réexécution du Renvoi.
EXCLUSION	1 min
GARDIEN DE BUT	Changement obligatoire chaque mi-temps avec un gardien différent Un joueur ne peut pas occuper la place de gardien en 1° et en 2° mi-temps
JET DE 7 MÈTRES	à la zone
MANAGERAT	Conseils pédagogiques : être positif et constructif. Attitude correcte vis à vis de l'arbitre et des adversaires. Les règles doivent être appliquées de manière souple et malléable.
SANCTIONS	Si une équipe ne respecte pas les formes de jeu imposées : Avertissement à l'équipe puis Exclusion d'un joueur désigné par le manager (jamais le même) Si une équipe refuse d'appliquer cette règle ou l'usage de réducteur de but, noter sur la feuille de match : Match perdu (0 pts et -10 au goal-average)



6.2 Catégorie -11 ans :

Catégorie -11 ans

Règles aménagées

TEMPS DE JEU	2 x 15 min
TEMPS MORTS	Pause mi-temps : 5'
NOMBRE DE JOUEURS	1 par mi-temps
TAILLE DE BALLON	14 joueuses/joueurs sur la feuille de match avec 6 J +1 GB sur le terrain
ESPACE DE JEU	Ballons Taille 0
FORMES DE JEU ET ENGAGEMENT	Terrain normal. Utilisation d'un réducteur de but En cas de non-respect de cette règle, le match est perdu par pénalité sportive et financière pour l'équipe fautive
EXCLUSION	Défense homme à homme sur tout le terrain sauf sanction disciplinaire
GARDIEN DE BUT	Objectifs de la défense Homme à Homme : Récupérer la balle. Veiller à gêner la progression de la balle, en privilégiant les savoir-faire individuels de récupération du ballon Harceler Dissuader Intercepter
JET DE 7 MÈTRES	Engagement par le GB dès le coup de sifflet accordant le but. Interdiction d'effectuer un renvoi au delà de la ligne médiane. si vu, Arrêt du temps, Pédagogie auprès du joueur + Coach, puis réexécution du Renvoi.
MANAGERAT	1 min
SANCTIONS	obligation de faire jouer un gardien différent par 1/2 temps. Un joueur ne peut pas occuper la place de gardien en 1° et en 2° mi-temps
	à la zone
	Conseils pédagogiques : être positif et constructif. Attitude correcte vis à vis de l'arbitre et des adversaires. Les règles doivent être appliquées de manière souple et malléable.
	Si une équipe ne respecte pas les formes de jeu imposées :
	Avertissement à l'équipe
	puis
	Exclusion d'un joueur désigné par le manager (jamais le même)
	Si une équipe refuse d'appliquer cette règle ou l'usage de réducteur de but, noter sur la feuille de match :
	Match perdu (0 pts et -10 au goal-average)